



D.2019.02.06.7.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.14 – Téléphérique Urbain Sud - Autorisation de signer le marché n° 2 2018 13688 M relatif aux travaux de diagnostic pyrotechnique intrusif avec la société BERENGIER Dépollution SAS.

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Le projet de Téléphérique Urbain Sud consiste à relier, en transport par câble, l'Oncopole, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier, à savoir trois stations sur un linéaire de 2,9 km.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) de cette opération.

Par délibération n°2016.10.19.3.3 en date du 19 octobre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a acté du programme de réalisation du parc relais P+R en lien avec la station TUS Oncopole, pour un montant de 2,5 M€ HT (valeur juin 2016).

Dans le cadre de ce projet il est prévu, en plus de l'aménagement d'une station sur la zone Oncopole, la réalisation d'un P+R de 500 places. Ces deux aménagements se situent à proximité de la zone dite des ballastières et peuvent venir modifier l'environnement direct de cette zone potentiellement sensible.

Le marché objet de la présente délibération concerne les travaux de diagnostic et sécurisation pyrotechnique du site afin de permettre la réalisation des infrastructures nécessaires et citées ci-dessus.

Ce marché est décomposé en deux tranches : une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche ferme regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Diagnostic pyrotechnique,
- Analyse des résultats au regard de l'historique du site

La tranche optionnelle regroupe essentiellement la prestation suivante :

- Sécurisation du site par enlèvement des cibles conflictuelles

La durée prévisionnelle maximale du marché est de 6 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 15 novembre 2018 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 21 décembre 2018.

SIX (6) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. DEMINTEC SAS
2. EOD - EX
3. NAVARRA Terrassements spéciaux
4. GEOMINES
5. SUEZ RR IWS – Remédiation
6. BERENGIER Dépollution SAS

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 29 Janvier 2019, retenu 5 candidatures :

- DEMINTEC SAS
- EOD - EX
- NAVARRA Terrassements spéciaux
- SUEZ RR IWS – Remédiation
- BERENGIER Dépollution SAS.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 29 Janvier 2019, attribué le marché à la société **BERENGIER Dépollution SAS** pour un montant de **85.040,00 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **2 2018 13688 M** avec la société **BERENGIER Dépollution SAS**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

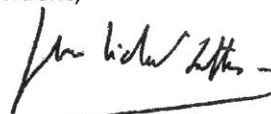
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec la société BERENGIER Dépollution SAS le marché 2 2018 13688 M relatif aux travaux de diagnostic pyrotechnique intrusif pour un montant de total de 85.040,00 € H.T.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES